

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1342

présenté par
M. Touraine

ARTICLE 34

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« les chapitres I^{er} et II »

les mots :

« le chapitre II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Enfin, la rédaction actuelle de l'alinéa 10 ouvrirait la possibilité que des personnels enseignants et hospitaliers puissent être remplacés sur leur poste par des personnels intérimaires, ce qui ne correspond pas à l'objectif de la mesure.

Il est donc proposé de supprimer la référence au chapitre Ier relatif aux personnels enseignants et hospitaliers.